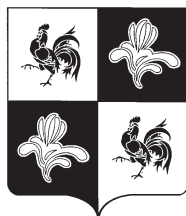


**Parlement francophone bruxellois**  
(Commission communautaire française)



6 juillet 2007

---

SESSION ORDINAIRE 2006-2007

---

**PROPOSITION DE RÉOLUTION**

**relative aux structures d'accueil et à l'autonomie des personnes handicapées**

déposée par Mmes Dominique BRAECKMAN, Céline FREMAULT et Fatiha SAÏDI

**AMENDEMENTS**

**après rapport**

---

N° 1 de Mmes Caroline PERSOONS, Nathalie GILSON, Jacqueline ROUSSEAUX et M. Michel COLSON

**Après le troisième considérant, ajouter le considérant suivant :**

*« Considérant les négociations avec l'AWIPH pour l'obtention de conventions nominatives destinées aux Bruxellois afin qu'ils puissent occuper une place en « autorisations de prise en charge » (APC) en Wallonie; ».*

JUSTIFICATION

Les personnes handicapées de grande dépendance domiciliées sur le territoire de la Région wallonne peuvent se voir octroyer des « conventions nominatives » par l'AWIPH afin d'occuper des places non-subsidiées. Les auditions en commission des Affaires sociales du Parlement francophone bruxellois ont montré les demandes des familles tendant à ce que les Bruxellois bénéficient de ce système.

Caroline PERSOONS  
Nathalie GILSON  
Jacqueline ROUSSEAUX  
Michel COLSON

N° 2 de Mmes Caroline PERSOONS, Nathalie GILSON, Jacqueline ROUSSEAUX et M. Michel COLSON

**Avant les termes « demande au Collège ... », insérer le texte suivant :**

*« s'engage à tout mettre en œuvre pour organiser une commission conjointe des Affaires sociales du Parlement francophone bruxellois et du Parlement wallon en vue d'examiner les problèmes liés à la libre circulation des personnes handicapées ».*

JUSTIFICATION

Une approche de cette problématique, plus globale, rassemblant toutes les forces francophones, doit permettre d'agir de manière plus efficace. Le dialogue qui s'installerait ainsi entre les deux Parlements permettrait un enrichissement de la politique des personnes handicapées et garantirait des échanges entre ces différentes entités fédérées.

Caroline PERSOONS  
Nathalie GILSON  
Jacqueline ROUSSEAUX  
Michel COLSON

N° 3 de Mmes Caroline PERSOONS, Nathalie GILSON, Jacqueline ROUSSEAUX et M. Michel COLSON

**Après le septième tiret de demande, ajouter la demande suivante :**

*« de s'adresser au gouvernement de la Communauté française et au gouvernement wallon, notamment lors de réunions conjointes des gouvernements francophones, pour développer rapidement des solutions au manque de places pour les personnes handicapées gravement dépendantes en Région bruxelloise; ».*

JUSTIFICATION

Une approche plus globale, rassemblant toutes les forces francophones, de cette problématique doit permettre d'agir de manière plus efficace et d'élaborer des politiques croisées entre les entités fédérées.

Il est bon de se souvenir que la politique des personnes handicapées reste de la compétence de la Communauté française et que seul l'exercice de celle-ci a été transféré à la Commission communautaire française et à la Région wallonne.

Caroline PERSOONS  
Nathalie GILSON  
Jacqueline ROUSSEAUX  
Michel COLSON

N° 4 de Mmes Caroline PERSOONS, Nathalie GILSON, Jacqueline ROUSSEAUX et M. Michel COLSON

**Avant le huitième tiret de demande, ajouter la demande suivante :**

*« de négocier avec la Communauté flamande un accord de coopération relatif à la libre circulation des personnes handicapées afin de prévoir, entre autres, le subventionnement des personnes handicapées habitant en périphérie bruxelloise et accueillies au sein d'institutions subsidiées par la Commission communautaire française; ».*

JUSTIFICATION

Aucun accord de coopération n'existe entre la Commission communautaire française et la Communauté flamande en ce qui concerne la libre circulation des personnes handicapées, alors qu'antérieurement existait un accord entre les Communautés française et flamande.

Si des solutions pragmatiques permettent fort heureusement de couvrir toutes les situations, il serait positif de veiller à un accord de coopération plus large.

Caroline PERSOONS  
Nathalie GILSON  
Jacqueline ROUSSEAUX  
Michel COLSON

